



EXTRAIT DU PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 17 octobre 2025 au Siège du District
« 131, Boulevard des Alliés 94500 Champigny sur Marne »

Accueil des Clubs par le Président, Denis TURCK et les Membres du Comité de Direction

Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1754 / 120 Clubs (30.06.25)

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 18h55

Nombre de clubs présents ou représentés :

* **49 Clubs** représentant : **1 163 Voix** : **Quorum largement atteint à l'ouverture de l'AG.**

Ce quorum a évolué est passé à : 59 Clubs /1401 Voix

Le Président, Denis TURCK, excuse les absences de :

- M. Philippe DIALLO, Président de la Fédération Française de Football
- M Jamel SANDJAK Président de la Ligue de Football de Paris
- M. Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val de Marne
- Mme Patricia KORCHEF LAMBERT, Vice-Présidente - Service des Sports, du Conseil Départemental du Val de Marne

Il a remercié pour sa présence :

-OTHILY Vlassilis-Odelion, Inspecteur de la SDJES du Val de Marne.

Avant de débiter son allocution, le Président, M. Denis TURCK a donné la parole à M. OTHILY Vlassilis-Odelion, Inspecteur de la SDJES du Val-de-Marne, qui a :

- **Exprimé** le soutien officiel de l'État et de la SDJES (Service Départemental Jeunesse et Sports) aux actions menées, reconnaissant l'importance du travail du District et des clubs.
- **Souligné** l'importance de l'aménagement du territoire et de la diversité du Val-de-Marne.
- **Assuré** de l'aide des services de l'État pour guider le District à mettre des actions en place sur des sujets importants comme la lutte contre les incivilités et le Sport Santé en direction des clubs

En résumé : L'Inspecteur a réaffirmé le soutien actif de l'État aux clubs sportifs du Val-de-Marne et s'est engagé à les accompagner, par le biais du District, sur des actions sociétales clés (Incivilités, Sport Santé, etc...)

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire « du 12 octobre 2024 » :**

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées,

Pour : 98,08 %

Contre : 1,92 %

2. **Approbation du Rapport Moral, « 2024 & 2025 » rédigé par Lili FERREIRA**

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 98,19 %

Contre : 1,81 %

3. Proposition de changements « Montées & Descentes » - Application 2026 & 2027

Les modifications sont adoptées à la majorité des voix exprimées,

Pour : 74,72 %

Contre 25,28 %

4. Proposition candidat : Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA « Médecin au Comité de Direction »

Le Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA est élu à la majorité des voix exprimées,

Pour : 99,31 %

Contre : 0,69 %

5. Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2025

Après intervention du Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE et du Commissaire aux Comptes, Angel PINAR

Le Bilan au 30 Juin 2025 est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 91,36 %

Contre : 8,64 %

6. Budget prévisionnel 2025 & 2026

Après intervention du Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE et du Commissaire aux Comptes, Angel PINAR

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour 88,53 %

Contre : 11,47 %

Les diverses interventions lors de l'AG :

M. Denis TURCK, Président

**Allocution (Bilan de la saison 2024 & 2025)*

M. Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général :

** Bilan au 30 Juin 2025*

** Budget Prévisionnel 2025 – 2026*

M. Angel PINAR, Commissaire aux Comptes :

** Bilan au 30 Juin 2025 et Prévisionnel 2025-2026*

M. Bruno FOLTIER, Secrétaire Général :

** Proposition de « Montées & Descentes » - Application saison 2026 & 2027*

M. Rabah AIT-ATMAN, CTD-PPF :

** Présentation personnelle*

** Missions : Détection & Formation & Structuration*

M. Driss TAFININE, CTD-DAP :

** Critériums U14-U16*

M. Jérémy CORDON-MELO, CTA:

** Rappel des Prélèvements Clubs & Virements Arbitres*

** Principales modifications applicables depuis le 1^{er} septembre 2025 (Lois du jeu, consignes CDA)*

Remises des récompenses, par :

Mme Estelle BATHENAY & Bruno FOLTIER : **Médailles au titre de Dirigeants-es de clubs**

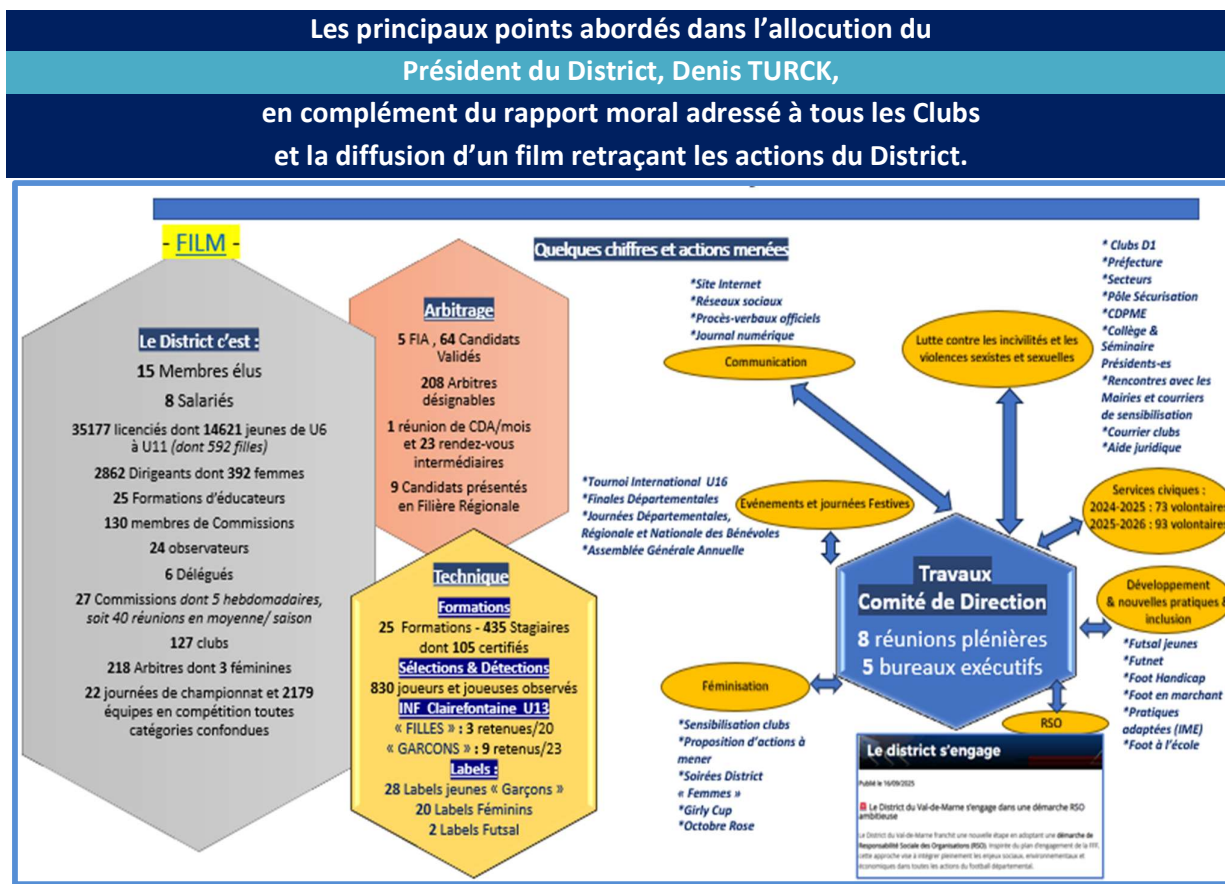
M. Vlassilis-Odelion OTHILY, SDJES & Denis TURCK, Président : **Trophée du FAIR-PLAY**

Mme Sandrine IACOVELLA & M. Régis ETIENNE : **Trophées CHAMPIONS D1**

Mme Patricia GUILIANI & M. Jean-Pierre LACHASSAGNE : **Accueil des formations dans les clubs**

Mme Pascale CHOQUET & M. Jean-Jacques FOPIANNI : **Challenge du Club Dynamique**

MM. Edgard KOUNDE & M. Stéphane CALEGARI : **Dotation Exceptionnelle**



- ❖ **Formation des jeunes :** Importance de former des adultes "bien dans leur corps et très bien dans leur tête" en plus d'éventuels bons footballeurs.
- ❖ **Qualité de la formation :** Le District du Val de Marne est reconnu (plus de 25% des admissions U13G franciliens à Clairefontaine sur 4 ans proviennent du Val de Marne).
- ❖ **Vigilance sur les compétitions :** Mise en garde contre les "organisations pirates" (matches amicaux/tournois non officiels) qui annulent les assurances des licenciés.
- ❖ **Développement du Football Féminin :** Augmentation des licenciées dans les catégories jeunes (U13F, U15F, U18F) mais forte diminution des équipes seniors (seulement 6 engagées). Nécessité de féminiser l'encadrement.
- ❖ **Succès de la GIRLY CUP :** Événement agréé UNSS et reconduit pour développer le football féminin auprès des collégiennes.
- ❖ **Futsal chez les jeunes :** Forte augmentation du nombre de licenciés et début de critères malgré la difficulté à obtenir des créneaux en gymnase.
- ❖ **Arbitrage :** Augmentation du nombre d'arbitres District (208 + 16 en Ligues/National) mais reste insuffisant. Création d'un poste de Conseiller Départemental en Arbitrage. Rappel des

obligations sur le statut de l'arbitrage (14 clubs en infraction) et le règlement des frais/matches de coupe.

- ❖ **Lutte contre les incivilités** : Saison marquée par plusieurs d'incivilités. Organisation de réunions avec les autorités (préfet, Maires) à la Préfecture et les acteurs du football (Dirigeants, Educateurs, Arbitres) pour renforcer la lutte et l'anticipation.
- ❖ **Services Civiques** : Agrément respecté, obtention de 20 Services Civiques supplémentaires, permettant à 12 nouveaux clubs d'en bénéficier. Rappel des obligations de formation et de l'objectif (vie associative, non recrutement équipe première).
- ❖ **Communication** : Ouverture aux réseaux sociaux et amélioration du site Internet. Appel aux volontaires pour créer une commission de développement.
- ❖ **Commission Médicale** : Proposition d'élection du Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA au Comité pour recréer une commission médicale.
- ❖ **Formation des Dirigeants/Éducateurs** : Nécessité de formation et de recyclage face aux changements de règlements et aides. Offre de formations par le District.
- ❖ **Démarche RSO** : Initiation d'une démarche de Responsabilité Sociale des Organisations axée sur la lutte contre les violences/discriminations, la citoyenneté/mixité et l'environnement, avec l'appui de la FFF.
- ❖ **Tournoi International U16** : Annonce de la 26ème édition (28 octobre au 1er novembre) avec la présence des PAYS-BAS, du JAPON, de la BELGIQUE et de la FRANCE.

REMERCIEMENTS

- Merci aux 130 bénévoles du District
- Merci au personnel administratif et technique toujours à l'écoute et au service des Clubs et toujours en osmose avec le Comité Directeur et les Commissions.
- Merci au Conseil Départemental du Val de Marne
- Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES)
- A la Fédération Française de Football,
- A la Ligue du Football Amateur,
- A la Ligue de Paris Ile de France de Football

Que ceux que j'ai oublié me pardonne ...

Bonne saison à tous, dans le Fair-Play, le Respect et l'Amitié

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 21h10

L'intégralité du procès-verbal paraîtra ultérieurement.

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.